

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le deux juillet,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le
Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER,
pour la session ordinaire du mois de juillet

N° 93/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :
Bail précaire Monsieur Haye,
société AROMACOMTOIS :
avenant n° 1

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 10
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 17
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
- Procuration**
- Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard
- Absent(e)s** Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 147/17 du 18/09/17 pour l'établissement et la signature d'un bail précaire de 23 mois avec AROMACOMTOIS pour les locaux 4 place de la mairie à Amancey pour un loyer mensuel de 500 € HT,
- Considérant que le budget général de la CCLL sur lequel sont encaissés les loyers n'est pas assujéti à la TVA,

Le conseil est invité à amender le bail en indiquant un loyer de 500 € net.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au bail précaire avec M. Haye pour un loyer de 500 € net.

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Préfecture du Doubs

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Reçu le 11 JUL. 2018



Contrôle de légalité